

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le six juillet à 18h, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-neuf juin deux mil vingt-et-un, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

1- Adjoint technique en charge de la cantine municipale : révision du temps de travail.

M. le Maire propose que ce temps de travail de l'agent en charge de la cantine soit revu dans la mesure où les charges incombant à l'agent ont augmenté en raison notamment du renforcement du protocole sanitaire lié à la sécurité alimentaire, de l'instauration d'un double service mais également par le retrait, à la demande de la collectivité, des contenants en plastique à usage unique au profit d'autres en aluminium réutilisables mais nécessitant leur nettoyage.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE, au 1er septembre 2021, l'augmentation du temps de travail de l'adjoint technique territorial en charge de la cantine pour le porter à 17,31/35 (*temps de travail annualisé*).

2- Cantine municipale – Choix de l'entreprise en charge de la fourniture des repas.

Dans la mesure où la commune a organisé une mise en concurrence l'année dernière et que la société retenue donne satisfaction, M. LEUDIÈRE, adjoint aux affaires scolaires, suggère, sur la base de la proposition du comité cantine du 29 juin dernier, de reconduire pour une année la convention avec l'entreprise RESTORIA.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la reconduction, pour une année scolaire 2021/2022, de la convention avec l'entreprise RESTORIA d'ANGERS pour la fourniture des repas à la cantine municipale.

3- Cantine municipale – Remise gracieuse en raison de la crise sanitaire.

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, M. LEUDIÈRE, adjoint aux affaires scolaires et à la cantine, propose la remise gracieuse de la facturation cantine pour les enfants et les fratries concernés par les mesures gouvernementales prescrites sur le mois de juin 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT à la remise gracieuse pour les enfants et fratries concernés par la Covid-19 sur la période de juin 2021 pour le service municipal de cantine.